

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 JUILLET 2014**

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire,

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Madame BERTRAND Catherine - Monsieur GEORGES Patrick - Mesdames COURTOIS Nadine –MENDEZ Emmanuelle –Messieurs MEUNIER Julien – THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric –MOREAU Didier

Excusés : Mesdames DESBAS Catherine – COGNARD Céline - MILAN Marie-Laure – Monsieur MALDEREZ Alain

Madame BERTRAND Catherine est désignée secrétaire de séance.

**- PERIMETRES DE PROTECTION DES PUIITS DE CAPTAGE D'EAU POTABLE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 26 juin 2014, le Préfet a, entre autre, instauré les périmètres de protection des puits de captage d'eau potable exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye (protection immédiate, rapprochée et éloignée) avec les servitudes afférentes à ces différentes zones.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme devra être mis à jour ; la DDT nous communiquera la procédure à suivre.

**- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL ET AGENCE DE L'EAU POUR LA 2<sup>EME</sup> TRANCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :**

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée en 2013 auprès du Conseil Général (50 %) et de l'Agence de l'Eau (20%) pour une première tranche de travaux d'un montant initial de 70 000 €.

La phase d'études préliminaires de cette tranche ferme concernant la réduction des eaux claires parasites d'origine météorique est terminée : il en résulte qu'il n'y a pas de travaux de déconnection du réseau d'eau pluviale à réaliser ; les anomalies proviennent de défauts d'étanchéité du réseau d'eaux usées.

La tranche conditionnelle 1, concernant la reprise de tronçons et branchements générant le plus d'eaux claires parasites permanentes, a donc été confiée au bureau d'études JDBE dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre en cours. Cette tranche a débuté par une inspection caméra complémentaire sur 2 260 m de réseau d'eaux usées, après curage. JDBE présentera les résultats de cette étude d'ici fin juillet.

JDBE doit préparer le dossier d'avant-projet pour cette tranche conditionnelle pour début septembre afin de présenter une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2014 du Conseil Général.

**- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

- **Travaux sanitaires camping** : Suite à la consultation d'entreprises sur e-bourgogne, les offres reçues ont été examinées le 04/07/14 par la commission communale « bâtiments » et l'ATD.

Le Maire présente les résultats : 2 lots (5 : Plomberie Sanitaire et 7 : Enduit façade) ont été déclarés infructueux.

Les offres sont en cours de vérification par l'architecte Karine Rattez.

Les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres pour chaque lot seront admis à négocier comme prévu au règlement de la consultation.

Les marchés de travaux avec les entreprises les mieux disantes seront conclus par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

- **Consultation pour maîtrise d'œuvre classe supplémentaire** : Suite à la consultation directe de 3 maîtres d'œuvre, 2 offres ont été reçues : Karine RATTEZ et l'ATELIER DES EQUIPAGES et ont été examinées le 11/07/14 par le Maire, l'Adjointe responsable des bâtiments et l'ATD.

La meilleure offre, en application du règlement de la consultation, est celle de l'Atelier des Equipages DAVY PLURIEL d'un montant total de 17 800 € HT soit 21 360 € TTC avec la mission complémentaire (Note de calcul RT 2012) et la mission d'EXE

Le marché de maîtrise d'œuvre sera conclu par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

- **Accessibilité cours de l'école** : les travaux de maçonnerie sont terminés ; la rampe sera installée prochainement.

- **Travaux voirie** : L'Adjoint, Gilles Burteau, rend compte de l'avancement des travaux de la Place Gandin.

**- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BOULE JOYEUSE DE LA GUYE :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association locale « La Boule Joyeuse de la Guye » pour la participation aux frais suite à la qualification d'une équipe en Championnat de France 4<sup>ème</sup> division quadrettes qui se déroulera du 18 au 20 juillet 2014 à Chambéry (Savoie).

**- COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de Saône et Loire, en vue d'une couverture intégrale du département en Très Haut Débit, le Conseil Général a proposé d'associer à son projet les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents.

Le Maire présente alors la délibération de la Communauté de Communes du Clunisois en date du 07 juillet 2014 pour la prise de compétence « aménagement numérique » nécessaire à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert à la communauté de communes du Clunisois de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques (prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) et la modification des statuts de la communauté de communes du Clunisois en découlant.

**- REFERENTS ENERGIE à l'ATD :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne 2 élus comme référents énergie pour l'application et le suivi du dispositif d'accompagnement de l'Agence Technique Départementale relatif à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des communes, dans le cadre de la convention signée en 2012 : Gilles BURTEAU et Catherine BERTRAND

**- QUESTIONS DIVERSES :**

- L'Adjoint, Gilles BURTEAU, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers rédigé par le SIRTOM pour l'année 2013. Ce rapport est à disposition des usagers en mairie.
- Le Maire et les Adjoints informent le Conseil Municipal :
  - de l'inauguration de la placette de compostage, réalisée en collaboration avec le SIRTOM, le 18 juillet
  - des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :
    - . marché avec l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement et de voirie (35 305,94 € TTC)
    - . marché avec la Société ACE BTP pour la mission CSPS des travaux de mise en accessibilité des sanitaires du camping (1 252,80 € TTC)
    - . acceptation de 2 indemnités d'assurance suite sinistres (Bris de glace tracteur pour 267.23 € et bris de vitre du vestiaires du stade pour 469.76 €)
  - de la proposition de cadeau pour le mariage de Céline COGNARD, Conseillère Municipale, sous forme d'achat de poteries chez Myriam Chemla et Bernadette Ducerf, céramistes locales ;
  - de la visite du jury départemental de fleurissement le 16 juillet 2014.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 28 août 2014.